

Demande de permis de construire (P)

N° CAMAC : 177875

A. AVIS D'ENQUETE

Référence communale : 23

Données générales

Compétence M ou ME (*) : (ME) Municipale Etat

1. **Commune (*) :** Gimel
2. **Lieu-dit :** 1188 Gimel
et/ou adresse (*) : Rue de la Chomaz 2
3. **Coordonnées (E / N) (*) :** 2513185 / 1151500 (*coordonnées moyennes de l'ouvrage, par exemple: 2549170 / 1161250*)
4. **No de parcelles (*) :** 1306
5. **No ECA :** 120
6. **Note recen. architectural :** 3

Acteurs *(si plusieurs, ajouter en page n° 14)*

7. **Propriétaire (*) :**

NOM, prénom :	DURUSSEL CHRISTOPHE	Raison sociale :
Adresse :	Rue des Trois-Fontaines 8	Tél. : 0223621242
No postal / localité :	1266 DUILLIER	Fax :

Promettant acquéreur :

NOM, prénom :	HENRIQUES PATRICK	Raison sociale :
Adresse :	Rue 31 Décembre n°48	Tél. : 0787999440
No postal / localité :	1207 GENÈVE	Fax :

Droit distinct et permanent :

NOM, prénom :	Raison sociale :
Adresse :	Tél. :
No postal / localité :	Fax :

8. **Auteur des plans (*)** *(personne physique selon art. 72 RATC)*

Projet nécessitant :	<input checked="" type="checkbox"/> Architecte <input type="checkbox"/> Ingénieur <input type="checkbox"/> Exception art. 106 LATC	
NOM, prénom :	DEMUYLDER PATRICK	N° reg. mandataire : 33721/2010
Profession :	Architecte	
Raison sociale :	D2 ARCHITECTES ET ASSOCIÉS SA	Email : info@d2architectes.ch
Adresse :	2 Chemin du 23 août	Tél. : 0223324470
No postal / localité :	1205 GENÈVE	Fax : 0223324471

9. **Nature des travaux principale (*)** *(une seule coche possible)*

<input type="checkbox"/> Adjonction	<input type="checkbox"/> Agrandissement	<input type="checkbox"/> Changement / nouvelle destination des locaux
<input type="checkbox"/> Construction nouvelle	<input type="checkbox"/> Démolition partielle	<input type="checkbox"/> Démolition totale
<input type="checkbox"/> Reconstruction après démolition	<input type="checkbox"/> Reconstruction après incendie	<input type="checkbox"/> Rénovation totale
<input checked="" type="checkbox"/> Transformation		

10. **Description de l'ouvrage (*) :**

Création de deux appartements

11. **Demande de dérogation :** *(à quel article avec mention du motif et de la base légale d'octroi)*

Particularités

12. Travaux situés hors zone à bâtir (répondre aussi aux questions N° 102.1 et 102.2) (*) : Oui Non
- 12 A). L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou par une décision particulière (DINF/MS)
- 12 B). L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection
- 13 A). Le projet implique un défrichement de m2 (cocher aussi la question N° 105)
- 13 B). Le projet implique l'abattage d'arbre ou de haie
- 13 C). Le projet implique une atteinte à un biotope (voir aussi la question N° 107)
14. Mise à l'enquête du degré de sensibilité au bruit : (voir la question N° 38) I II III IV
15. Installation soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE)
16. Ce dossier se réfère à un ancien dossier N° CAMAC : N° FAO :
17. Nécessité de mise à jour du plan du Registre foncier (mensuration officielle) (*) : Oui Non

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du - 9 MAR. 2019 - 7 AVR. 2019

BLOC-NOTES

1. Mandataire : Patrick DEMUYLDER, d2 architectes et associés SA
2. Commune :
3. CAMAC : 177875

SIGNATURES

Les soussignés déclarent avoir fourni les indications de ce formulaire et de ses annexes au plus près de leur conscience et répondent de leur exactitude.

Lieu et date :

Lieu 28.02.19

Propriétaire(s) :

M. Jela promotion.

Prom. acquéreur(s) :

M. Jela promotion.

Droit distinct - permanent :

Auteur des plans :


d2
ARCHITECTES
Destinataire des factures (*) (publication FAO, émoluments, frais de traitement du dossier par le canton)

Une fois la facture envoyée, une taxe de 30.-- Fr. sera perçue pour toute modification d'adresse du destinataire des factures.

Nom (*) :	HENRIQUES	Prénom :	PATRICK
Raison sociale :		Tél. :	0787999440
Adresse (*) :	rue 31 Décembre 48	Fax :	
N° postal (*) :	1207	Localité (*) :	GENEVE

Lieu, date et signature (*) :

Geneve le 16.10.18 M. Jela promotion.

Le destinataire des factures ne peut être que le propriétaire, promettant-acquéreur, bénéficiaire d'un DDP ou l'auteur des plans. Par sa signature, il s'engage à payer les frais de publications et les émoluments qui sont dus quel que soit l'issue de la mise à l'enquête et de la délivrance du permis de construire par la commune. Tous les signataires sont solidaires pour le règlement des factures.

EXAMEN DU DOSSIER PAR L'AUTORITE COMMUNALE

Ouverture d'une enquête publique de 30 jours. Publication de l'avis d'enquête dans la FAO

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du - 9 MAR. 2019 au - 7 AVR. 2019

Conformément à l'art. 111 LATC, octroi d'une dispense d'enquête publique le :

Responsable du dossier (*) : L. THALIAN

Tél. (*) : 0218280080 Fax /

Le collaborateur soussigné déclare avoir contrôlé tous les éléments de ce formulaire ainsi que ses annexes et atteste que ce dossier est complet et conforme aux exigences légales et réglementaires.

Sceau et signatures :

Publication de l'avis d'enquête

- Vérifier qu'une FAO est prévue à la date souhaitée (attention aux numéros doubles dus aux jours fériés).
- La publication dans le journal local et l'affichage au pilier public sont effectués par la commune.
- Pour la FAO du mardi : la CAMAC doit avoir reçu à son secrétariat le dossier complet au plus tard le mercredi précédent à 17h00 ou au plus tard le jeudi à 16h00 pour le dossier informatique.
- Pour la FAO du vendredi : la CAMAC doit avoir reçu à son secrétariat le dossier complet au plus tard le lundi précédent à 17h00 ou au plus tard le mardi à 16h00 pour le dossier informatique.

DELAIS DE RECEPTION DES DOSSIERS (sauf publications spéciales)

Résultat de l'enquête publique

Le délai d'enquête expiré, les oppositions et/ou les observations éventuelles sont immédiatement communiquées à la CAMAC pour transmission aux départements intéressés (art. 113 LATC).

Nous sommes à votre service, n'hésitez pas à prendre contact !

DIRH CAMAC

Pl. de la Riponne 10, 1014 Lausanne, tél. 021/316.70.21, fax 021/316.71.59, email info.camac@vd.ch

Au nom de la Municipalité

La Syndique La Secrétaire municipale

